



## MUNICIPALITÉ DE LA PÊCHE

### AVIS D'ADOPTION DU RÈGLEMENT 18-773

#### DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 1 987 957 \$ ET UN EMPRUNT DE 1 987 957 \$ POUR L'ACQUISITION DU COMPLEXE SPORTIF LA PÊCHE INCLUANT LES ÉQUIPEMENTS

#### AVIS EST DONNÉ À TOUTE PERSONNE INTÉRESSÉE

Que lors d'une assemblée ordinaire tenue le 9 juillet 2018, le conseil de la Municipalité de La Pêche a adopté le règlement 18-773, décrétant une dépense de 1 987 957 \$ et un emprunt de 1 987 957 \$ pour l'acquisition du Complexe sportif La Pêche incluant les équipements

Que ledit règlement peut être consulté au bureau de la Municipalité, durant les heures normales d'ouverture ;

Que ledit règlement entrera en vigueur le 17 septembre 2018, soit le jour de sa publication, conformément à la Loi.

Donné à La Pêche, ce 17<sup>e</sup> jour de septembre 2018

Sylvie Loubier  
Directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe

---

#### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci- haut, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, le 17 septembre 2018.

En foi de quoi je donne ce certificat le 17 septembre 2018.

Sylvie Loubier  
Directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe